

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2025-92 créant l'unité de service US 63 et nommant sa directrice ;

DECIDENT :

Article 1 : Monsieur Louis CASTEILLA est nommé directeur adjoint de l'unité de service intitulée US 63 " Occitanie, Biothérapies Bioproduction Intégrateur – OBBI ", jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel